



N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

Identification du redevable :

Lieu d'imposition :

AVIS D'IMPOSITION
TAXE PROFESSIONNELLE 2005vote et perçue par la commune, le département,
la région et divers organismes

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens
- passibles d'une taxe foncière
- NON passibles d'une taxe foncièreAbattement dégressif 2
Réduction pour création d'établissement 3
Réduction artisans et autres 4
Écrêtement 5

6 % des recettes

Base brute totale

Total des réductions

Base après réductions

Imposition sur la base minimum 6

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Eléments de calcul 1	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région 1	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Base exonérée								
2 - Bases nettes								
3 - Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%	%
4 - Cotisations 2005								
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	%	%	%	%	%	%	%	%

Commune et syndicats de communes
Inter communalité
Département
Région
Taxe spéciale d'équipement
Cotisation nationale de péréquation

Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée

Dégrevements 10

9a - Investissements nouveaux
9b - Transport sanitaire
9c - Biens affectés à la recherche
9d - Armateur au commerce
9e - Camions, autocars, bateaux

véhicule(s)

8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11

10 - Total des dégrèvements

11 - Total des cotisations de taxe professionnelle

TAXES VOTEES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES
ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	15 - Cotisation	17 - Dégrevement biens affectés à la recherche 13
13 - Taux 2005	16 - Frais de gestion 11	18 - Dégrevement armateur au commerce 13
14 - Rappel taux 2004		19 - Cotisation totale

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS
ET DE L'ARTISANAT 14CONTRIBUTIONS VERSEES
A D'AUTRES ORGANISMES

Droit additionnel	Droit fixe	
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 15
21 - Taux 2005		26 - Formation continue des artisans 16
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004		28 - Frais de gestion 11
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE REFERENCE

Pour le plafonnement
en fonction de la valeur ajoutée 17Pour la cotisation minimale
sur la valeur ajoutée 18

32 - Total des cotisations

33 - Crédit d'impôt 19

MONTANT
DE VOTRE IMPOT

34 -

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

Téléphone :

Mél. :

Accueil :

Établissement :

N° SIRET : 00

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises et a opté pour le paiement global.Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
sur le serveur SATELIT à l'adresse
www.impots.gouv.fr en saisissant votre n° SIRET
et le dernier mot de passe que vous avez reçu.
Toutes les informations relatives au paiement
de votre taxe professionnelle figurent
dans la lettre d'information fiscale, rubrique
" actualités " du portail fiscal.Cet avis globalisé représente la sommation
des 000006 avis individuels dont sont redevables
les différents établissements qui composent
votre entreprise.05. PAPILLON réservé
à l'adhésion au
prélèvement
à l'échéance ou
à la mensualisation

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargneDATE Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

TAXE PROFESSIONNELLE

X Montant en euros : 8 003 087,50

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399349380 00028

Référence de l'avis : 05 96 0425507 35

Téléphone : 01 49 91 13 30 Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0206178171105EN002000,42€

SA STE D'ELECT THERMIQUE N
ORD EST

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 10505721,00

VERSEMENT SUR ACOMPTÉ 2502633,50

Somme à payer 8 003 087,50

Date limite de paiement 15 12 2005

Partie à détacher 0004F0206178

SA STE D'ELECT THERMIQUE N
ORD EST
CITE EMILE HUCHET
57500 ST AVOLD

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références TIP Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 05 96 0425507 35 092 2005 96030 15 12 2005Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

Département :

MOSELLE

Identification du redevable :

SA STE D'ELECT THERMIQUE N

ORD EST

Lieu d'imposition :

SAINT AVOLD

SAINT AVOLD NORD

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	4 757 820	Abattement dégressif ²
	- NON passibles d'une taxe foncière	34 254 178	Réduction pour création d'établissement ³
			Réduction artisans et autres ⁴
			Écrêtement ⁵

6 % des recettes

Base brute totale : 39 011 998 Total des réductions

Base après réductions : 39 011 998 Imposition sur la base minimum : NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul ¹	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité ²	Département	Région ³	Taxe spéciale d'équipement ⁴	Cotisation nationale de péréquation ⁵	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes	32 770 078		32 770 078	32 770 078	32 770 078	32 770 078	32 770 078	
3 - Taux 2005	9,06%	%	0,557%	5,79%	2,00%	0,13300%	2,400%	
4 - Cotisations 2005	2 968 969		182 529	1 897 388	655 402	43 584	786 482	6 534 354
5 - dont :								
6 - Rappel taux 2004	9,06%	%	0,000%	5,51%	1,84%	%	%	

reverse(s) au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ⁶

	Commune et syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	
7 - Taux retenue pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	8,40%	0,000%	5,25%	1,50%	0,00000%	2,40%	
Dégrèvements ¹²							522 748

9a - Investissements nouveaux								
9b - Transport sanitaire	%							
9c - Biens affectés à la recherche								
9d - Armateur au commerce								
9e - Camions, autocars, bateaux	véhicule(s)							
8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale ¹¹								7 057 102
10 - Total des dégrèvements								
11 - Total des cotisations de taxe professionnelle								

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

12 - Base d'imposition	32 770 078	15 - Cotisation	159 918	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche ¹³	
13 - Taux 2005	0,488%	16 - Frais de gestion ¹¹	14 393	18 - Dégrèvement armateur au commerce ¹³	
14 - Rappel taux 2004	0,440%	19 - Cotisation totale	174 311		

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ¹⁴

CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

Droit additionnel	Droit fixe	
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans ¹⁵
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans ¹⁶
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion ¹¹
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée ¹⁷	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée ¹⁸
30 - 6 211 241	31 - 7 057 102

32 - Total des cotisations 7 231 413

33 - Crédit d'impôt ¹⁹

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

CDIR SAINT-AVOLD

IFU

20 RUE DU LAC

57501 SAINT AVOLD CEDEX

Téléphone : 03 87 29 26 76

Mél. : cdir.saint-avold@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET
13H A 16H00 ET SUR RDV

Établissement :

SA STE D'ELECT THERMIQUE N
ORD EST

IDENTIFICATION :

5700665391

051651051136060000 29

N° SIRET : 399349380 00028

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global : vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global : vous devez obligatoirement télépayer votre impôt établissement par établissement sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus. Pour votre établissement principal, votre mot de passe vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez dans la même session effectuer votre adhésion en ligne et régler l'avis correspondant.



RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399349380 00028

Référence de l'avis : 05 96 0237861 83

Téléphone : 01 49 91 13 30

Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0206177171105EN002000,42€

SA STE D'ELECT THERMIQUE NORD ES
CENTRALE EMILE HUCHET

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt ²¹ 7 231 413,00

Versement sur acompte 940014,50

Somme à payer 6 291 398,50

Date limite de paiement 15 12 2005

Partie à détacher sans être remplie

05 PAPILLON réservé à l'adhésion au prélèvement à l'échéance ou à la mensualisation

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veillez débiter mon compte du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

Références à rappeler : 05 96 0237861 83 P 092 2005 96030 15 12 2005



TIP Titre Interbancaire de Paiement
Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr



TAXE PROFESSIONNELLE

Montant en euros : 6 291 398,50

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département,
la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

MOSELLE

Identification du redevable :

SA STE D'ELECT THERMIQUE N

Lieu d'imposition :

ORD EST

HAM SOUS VARSBERG

RUE PRINCIPALE

DÉTAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	1 829	Abattement dégressif	
	- NON passibles d'une taxe foncière		Réduction pour création d'établissement	
			Réduction artisans et autres	
			Écrêtement	
6 % des recettes				
Base brute totale		1 829	Total des réductions	
Base après réductions		1 829	Imposition sur la base minimum	NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Inter communale	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes			1 536	1 536	1 536	1 536		
3 - Taux 2005	%	%	7,60 %	5,79 %	2,00 %	0,13300 %	%	
4 - Cotisations 2005			117	89	31	2		239
5 - dont :								
6 - Rappel taux 2004	%	%	7,51 %	5,51 %	1,84 %	%	%	
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée			7,131 %	5,25 %	1,50 %	0,00000 %	%	
Dégrèvements								
9a - Investissements nouveaux					8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale			19
9b - Transport sanitaire		%			10 - Total des dégrèvements			
9c - Biens affectés à la recherche					11 - Total des cotisations de taxe professionnelle			258
9d - Armateur au commerce								
9e - Camions, autocars, bateaux								

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSÉES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	1 536	15 - Cotisation	7	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche	13
13 - Taux 2005	0,488 %	16 - Frais de gestion	1	18 - Dégrèvement armateur au commerce	13
14 - Rappel taux 2004	0,440 %			19 - Cotisation totale	8

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Droit additionnel	Droit fixe	CONTRIBUTIONS VERSÉES A D'AUTRES ORGANISMES
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée
30 - 231	31 - 258
	32 - Total des cotisations 266
	33 - Crédit d'impôt
MONTANT DE VOTRE IMPÔT	

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

RE METZ EST

IFU

1 RUE DU CHANOINE COLLIN

57036 METZ CEDEX 1

Téléphone : 03 87 34 77 11

Mél. : re.metz-est@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF SAMEDI DE 9H A 12H
ET DE 13H A 16H ET SUR RDV

Établissement :

3A STE D'ELECT THERMIQUE N
ORD EST

IDENTIFICATION :

5700748561

052651041042880000 70

N° SIRET : 399349380 00010

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global :
vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global :
vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
établissement par établissement sur le serveur SATELIT
à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET
figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus.
Pour votre établissement principal, votre mot de passe
vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement
en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez
dans la même session effectuer votre adhésion en
ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399349380 00010

Référence de l'avis : 05 96 0237860 84

Téléphone : 01 49 91 13 30

Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises

8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F020617611105EN002000,42€

SA STE D'ELECT THERMIQUE NORD ES
CENTRALE EMILE HUCHET

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt

266,00

Somme à payer

266,00

Date limite de paiement

15 12 2005

Partie à détacher

05 PAPILLON réservé
à l'adhésion au
prélèvement
à l'échéance ou
à la mensualisation

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

Références **TIP** Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 05 96 0237860 84 P 092 2005 96030 15 12 2005



**Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr**

TAXE PROFESSIONNELLE

Montant en euros : 266,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

voisée et perçue par la commune, le département,
la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

MOSELLE

Identification du redevable :

SA STE D'ELECT THERMIQUE N

ORD EST

Lieu d'imposition :

DIESEN

RUNDHEITGEN

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	237 581	Abattement dégressif
	- NON passibles d'une taxe foncière	270 039	Réduction pour création d'établissement
			Réduction artisans et autres
			Écrêtement

6 % des recettes

Base brute totale 507 620 Total des réductions

Base après réductions 507 620 Imposition sur la base minimum NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Inter. communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes	426 401		426 401	426 401	426 401	426 401	426 401	
3 - Taux 2005	12,09%	%	0,557%	5,79%	2,00%	0,13300%	1,600%	
4 - Cotisations 2005	51 552		2 375	24 689	8 528	567	6 822	94 533
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	12,09%	%	0,000%	5,51%	1,84%	%	%	

reversés au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

	Commune et syndicats de communes	Inter. communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	10,57%	0,000%	5,25%	1,50%	0,00000%	1,60%	

Dégrevements

9a - Investissements nouveaux							7 563
9b - Transport sanitaire	%						
9c - Biens affectés à la recherche							
9d - Armateur au commerce							
9e - Camions, autocars, bateaux véhicule(s)							102 096

8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale

10 - Total des dégrèvements

11 - Total des cotisations de taxe professionnelle

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	426 401	15 - Cotisation	2 081	17 - Dégrevement biens affectés à la recherche	
13 - Taux 2005	0,488%	16 - Frais de gestion	187	18 - Dégrevement armateur au commerce	
14 - Rappel taux 2004	0,440%			19 - Cotisation totale	2 268

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Droit additionnel	Droit fixe		
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans	
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans	
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes	
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion	
		29 - Cotisation totale	

CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée
30 - 87 129	31 - 102 096

32 - Total des cotisations 104 364

33 - Crédit d'impôt

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS

Service des impôts :

CDIR SAINT-AVOLD

IFU

20 RUE DU LAC

57501 SAINT AVOLD CEDEX

Téléphone : 03 87 29 26 76

Mél. : cdir.saint-avold@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET 13H A 16H00 ET SUR RDV

Établissement :

SA STE D'ELECT THERMIQUE N

ORD EST

IDENTIFICATION :

5700712311

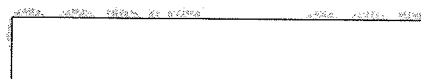
051651051137650000 01

N° SIRET : 399349380 MY00H

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global : vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global : vous devez obligatoirement télépayer votre impôt établissement par établissement sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus. Pour votre établissement principal, votre mot de passe vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez dans la même session effectuer votre adhésion en ligne et régler l'avis correspondant.



Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399349380 MY00H

Référence de l'avis : 05 96 0237857 87

Téléphone : 01 49 91 13 30

Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises

8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0206173171105EN002000,42€

SA STE D'ELECT THERMIQUE NORD ES CENTRALE EMILE HUCHET

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 104 364,00

Versement sur acompte 49206,00

Somme à payer 55 158,00

Date limite de paiement 15 12 2005

05 - PAPILLON réservé à l'adhésion au prélèvement à l'échéance ou à la mensualisation

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veillez débiter mon compte du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

Références à rappeler :

TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 96 0237857 87 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr

TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 55 158,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Partie à détacher

SA STE D'ELECT THERMIQUE N

ORD EST

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

Centre N° 06 - NNE : 005002

*





AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :
NORD

Identification du redevable :
SA STE D'ELECT THERMIQUE N
ORD EST

Lieu d'imposition :
HORNAING
5934 RUE WILSON

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	918 723	Abattement dégressif	2
	- NON passibles d'une taxe foncière	4 002 605	Réduction pour création d'établissement	3
			Réduction artisans et autres	4
			Écrêtement	5

6 % des recettes

Base brute totale : 4 921 328 Total des réductions

Base après réductions : 4 921 328 Imposition sur la base minimum : NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes			4 133 916	4 133 916	4 133 916	4 133 916		
3 - Taux 2005	%	%	24,01 %	7,37 %	3,52 %	0,07930 %	%	
4 - Cotisations 2005			992 553	304 670	145 514	3 278		1 446 015
5 - dont :								
6 - Rappel taux 2004	%	%	24,64 %	6,88 %	3,07 %	%	%	

Reverse(s) au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

Éléments de calcul	Commune et syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	%	%	22,11 %	5,63 %	2,46 %	0,00000 %	%

Dégrevements

9a - Investissements nouveaux	8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale	115 681
9b - Transport sanitaire		
9c - Biens affectés à la recherche	10 - Total des dégrèvements	
9d - Armateur au commerce		
9e - Camions, autocars, bateaux véhicule(s)	11 - Total des cotisations de taxe professionnelle	1 561 696

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	4 133 916	15 - Cotisation	40 926	17 - Dégrevement biens affectés à la recherche	13
13 - Taux 2005	0,990%	16 - Frais de gestion	3 683	18 - Dégrevement armateur au commerce	13
14 - Rappel taux 2004	0,990%			19 - Cotisation totale	44 609

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Droit additionnel	Droit fixe	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans	15
20 - Base d'imposition			26 - Formation continue des artisans	16
21 - Taux 2005	%		27 - Total chambres des métiers et autres organismes	
22 - Cotisation			28 - Frais de gestion	11
23 - Rappel taux 2004	%		29 - Cotisation totale	

CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

30 -	1 348 317	31 -	1 561 696
------	-----------	------	-----------

32 - Total des cotisations : 1 606 305

33 - Crédit d'impôt : 10

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

RE DOUAI EXTERIEUR
IFU
195 RUE DE ROUBAIX
59507 DOUAI CEDEX

Téléphone : 03 27 93 48 82

Mél. : re.douai-exterieur@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H00
13H30-16H00 OU SUR R.D.V.

Établissement :

SA STE D'ELECT THERMIQUE N
ORD EST

IDENTIFICATION :

5911314821

1536510731031400005934 88

N° SIRET : 00 399349380 00036

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global :
vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global :
vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
établissement par établissement sur le serveur SATELIT
à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET
figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus.
Pour votre établissement principal, votre mot de passe
vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement
en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez
dans la même session effectuer votre adhésion en
ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399349380 00036

Référence de l'avis : 05 96 0237862 82

Téléphone : 01 49 91 13 30 Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises

8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0206179171105EN002000,42€

SA STE D'ELECT THERMIQUE NORD ES
CENTRALE EMILE HUCHET

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt : 1 606 305,00

Versement sur acompte : 779881,00

Somme à payer : 826 424,00

Date limite de paiement : 15 12 2005

05 PAPILLON réservé
à l'adhésion au
prélèvement
à l'échéance ou
à la mensualisation

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

_____. Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

DATE

TAXE PROFESSIONNELLE

Montant en euros : 826 424,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Partie à détacher 00004F0206179 Intitulé

SA STE D'ELECT THERMIQUE N

ORD EST

Centre N° 06 - NNE : 005002

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

Références TIP Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 05 96 0237862 82 P 092 2005 96030 15 12 2005



**Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr**





AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département,
la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

MOSELLE

Identification du redevable :

SA STE D'ELECT THERMIQUE N

Lieu d'imposition :

PORCELETTE

CREWALD

DÉTAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	2 433 790	Abattement dégressif	2
	- NON passibles d'une taxe foncière	5 572 043	Réduction pour création d'établissement	3
			Réduction artisans et autres	4
			Écêtement	5

6 % des recettes

Base brute totale : 8 005 833 Total des réductions

Base après réductions : 8 005 833 Imposition sur la base minimum : NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes	6 724 900		6 724 900	6 724 900	6 724 900	6 724 900	6 724 900	
3 - Taux 2005	10,81%	%	0,557 %	5,79 %	2,00 %	0,13300%	1,600 %	
4 - Cotisations 2005	726 962		37 458	389 372	134 498	8 944	107 598	1 404 832
5 - dont :								
6 - Rappel taux 2004	10,81 %	%	0,000 %	5,51 %	1,84 %	%	%	

Éléments de calcul	Commune et syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	10,81 %	%	0,000 %	5,25 %	1,50 %	0,00000 %	1,60 %

Dégrèvements	8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale	112 387
9a - Investissements nouveaux		
9b - Transport sanitaire	%	
9c - Biens affectés à la recherche		
9d - Armateur au commerce		
9e - Camions, autocars, bateaux, véhicule(s)		
10 - Total des dégrèvements		
11 - Total des cotisations de taxe professionnelle		1 517 219

TAXES VOTEES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	6 724 900	15 - Cotisation	32 818	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche	13
13 - Taux 2005	0,488%	16 - Frais de gestion	2 954	18 - Dégrèvement armateur au commerce	13
14 - Rappel taux 2004	0,440%			19 - Cotisation totale	35 772

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Droit additionnel	Droit fixe	CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée
30 - 1 391 570	31 - 1 517 219

32 - Total des cotisations 1 552 991

33 - Crédit d'impôt

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Service des impôts :

CDIR SAINT-AVOLD

IFU

20 RUE DU LAC

57501 SAINT AVOLD CEDEX

Téléphone : 03 87 29 26 76

Mél. : cdir.saint-avold@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET
13H A 16H00 ET SUR RDV

Établissement :

SA STE D'ELECT THERMIQUE N

ORD EST

IDENTIFICATION :

5700712321

051651051135500000 11

N° SIRET : @ 399349380 MY00Y

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global :
vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global :
vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
établissement par établissement sur le serveur SATELIT
à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET
figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus.
Pour votre établissement principal, votre mot de passe
vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement
en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez
dans la même session effectuer votre adhésion en
ligne et régler l'avis correspondant.

05 PAPILLON réservé
à l'adhésion au
prélèvement
à l'échec ou
à la mensualisation

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

TAXE PROFESSIONNELLE

X Montant en euros : 824 386,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CET TRAIT - NE PAS PLEURER

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399349380 MY00Y

Référence de l'avis : 05 96 0237858 86

Téléphone : 01 49 91 13 30

Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises

8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0206174171105EN002000,42€

SA STE D'ELECT THERMIQUE NORD ES
CENTRALE EMILE HUCHET

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt : 1 552 991,00

Versement sur acompte : 728605,00

Somme à payer : 824 386,00

Date limite de paiement : 15 12 2005

Partie à détacher 00004F0206174 Intitulé

SA STE D'ELECT THERMIQUE N

ORD EST

Centre N° 06 - NNE : 005002

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

Références TIP Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 05 96 0237858 86 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr





AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votees et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

MOSELLE

Identification du redevable :

SA STE D'ELECT THERMIQUE N

ORD EST

Lieu d'imposition :

CREUTZWALD

9007 RUE DE LA GARE

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	30 921	Abattement dégressif	
	- NON passibles d'une taxe foncière	30 886	Réduction pour création d'établissement	
			Réduction artisans et autres	
			Écrêtement	
6 % des recettes				
Base brute totale		61 807	Total des réductions	
Base après réductions		61 807	Imposition sur la base minimum	NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes			51 918	51 918	51 918	51 918	51 918	
3 - Taux 2005	%	%	7,60 %	5,79 %	2,00 %	0,13300 %	2,500 %	
4 - Cotisations 2005			3 946	3 006	1 038	69	1 298	9 357
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	%	%	7,31 %	5,51 %	1,84 %	%	%	
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée		Commune et syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	
		%	7,29 %	5,25 %	1,50 %	0,00000 %	2,50 %	
Dégrèvements								
9a - Investissements nouveaux								749
9b - Transport sanitaire		%						
9c - Biens affectés à la recherche								
9d - Armateur au commerce								
9e - Camions, autocars, bateaux								
								10 106
8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale								
10 - Total des dégrèvements								
11 - Total des cotisations de taxe professionnelle								

TAXES VOTEES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	51 918	15 - Cotisation	253	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche	
13 - Taux 2005	0,488%	16 - Frais de gestion	23	18 - Dégrèvement armateur au commerce	
14 - Rappel taux 2004	0,440%	19 - Cotisation totale	276		

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

Droit additionnel	Droit fixe		
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans	
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans	
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes	
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion	
		29 - Cotisation totale	

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée		
30 -	9 275	31 -	10 106
		32 - Total des cotisations	10 382
		33 - Crédit d'impôt	
		MONTANT DE VOTRE IMPÔT	

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Service des impôts :

CDIR SAINT-AVOLD

IFU

20 RUE DU LAC

57501 SAINT AVOLD CEDEX

Téléphone : 03 87 29 26 76

Mél. : cdir.saint-avold@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET
13H A 16H00 ET SUR RDV

Établissement :

SA STE D'ELECT THERMIQUE N
ORD EST

IDENTIFICATION :

5700748601

0516510510416000009007 13

N° SIRET : 399349380 MY01D

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global :
vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global :
vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
établissement par établissement sur le serveur SATELIT
à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET
figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus.
Pour votre établissement principal, votre mot de passe
vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement
en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez
dans la même session effectuer votre adhésion en
ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public

RESEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399349380 MY01D

Référence de l'avis : 05 96 0237859 85

Téléphone : 01 49 91 13 30 Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG75978F0206175171105EN002000,42€

SA STE D'ELECT THERMIQUE NORD ES
CENTRALE EMILE HUCHET

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt : 10 382,00

Versement sur acompte : 4927,00

Somme à payer : 5 455,00

Date limite de paiement : 15 12 2005

05 PAPIERON réserve
à l'adhésion au
prélèvement
à l'échéance ou
à la mensualisation

ETABLIS GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

Références **TIP** Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 05 96 0237859 85 P 092 2005 96030 15 12 2005



**Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr**

TAXE PROFESSIONNELLE

Montant en euros : 5 455,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER





AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

Identification du redevable :

Lieu d'imposition :

DÉTAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens

- passibles d'une taxe foncière
- NON passibles d'une taxe foncière

Abattement dégressif 2
Réduction pour création d'établissement 3
Réduction artisans et autres 4
Écrêtement 5

6 % des recettes

Base brute totale 1

Total des réductions

Base après réductions 6

Imposition sur la base minimum 6

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul 0	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région 0	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes								
3 - Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%	%
4 - Cotisations 2005								
5 - dont :								
6 - Rappel taux 2004	%	%	%	%	%	%	%	%

reverse(s) au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 10

	Commune et syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	%	%	%	%	%	%

Dégrevements 0

8a - Investissements nouveaux						8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11
8b - Transport sanitaire	%					
9a - Biens affectés à la recherche						10 - Total des dégrèvements
9b - Armateur au commerce						
9c - Camions, autocars, bateaux, véhicule(s)						11 - Total des cotisations de taxe professionnelle

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition		15 - Cotisation		17 - Dégrevement biens affectés à la recherche 13
13 - Taux 2005	%	16 - Frais de gestion 11		18 - Dégrevement armateur au commerce 12
14 - Rappel taux 2004	%			19 - Cotisation totale

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 11

CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES

Droit additionnel	Droit fixe	
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 15
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans 16
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion 11
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée 17

Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée 18

32 - Total des cotisations

33 - Crédit d'impôt 19

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

Téléphone :

Mél. :

Accueil :

Établissement :

N° SIRET : 0

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises et a opté pour le paiement global.

Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant votre n° SIRET et le dernier mot de passe que vous avez reçu. Toutes les informations relatives au paiement de votre taxe professionnelle figurent dans la lettre d'information fiscale, rubrique "actualités" du portail fiscal.

Cet avis globalisé représente la sommation des 000007 avis individuels dont sont redevables les différents établissements qui composent votre entreprise.

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399416254 00049

Référence de l'avis : 05 96 0425577 62

Téléphone : 01 49 91 15 10

Télécopie : 01 49 91 12 17

Mél. : ifu9-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Direction des Grandes Entreprises

8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0143210171105EN002000,42€

SA ELECTRICITE THERMIQUE C
ENTRE MIDI

BP 26

13590 MEYREUIL

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 17172643,00

VERSEMENT SUR ACOMPTÉ 3793936,50

Somme à payer 13 378 706,50

Date limite de paiement 15 12 2005

Partie à détacher 00004F0143210

05 PAPILLON réserve à l'adhésion au prélèvement à l'échéance ou à la mensualisation

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

SA ELECTRICITE THERMIQUE C
ENTRE MIDI

Centre N° 06 - NNE : 005002

BP 26

13590 MEYREUIL

Références TIP Titre Interbancaire de Paiement

à rappeler : 05 96 0425577 62 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr

TAXE PROFESSIONNELLE

Montant en euros : 13 378 706,50

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

BOUCHES DU RHONE

Identification du redevable :

SA ELECTRICITE THERMIQUE C

ENTRE MIDI

Lieu d'imposition :

GARDANNE

VC LDT LA PALUN CTE CENT

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	331 991	Abattement dégressif 2
	- NON passibles d'une taxe foncière	2 341 367	Réduction pour création d'établissement 3
			Réduction artisans et autres 4
			Ecrêtement 5

6 % des recettes

Base brute totale 1 2 673 358 Total des réductions

Base après réductions 6 2 673 358 Imposition sur la base minimum 8 NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul 9	Commune	Syndicats de communes	Inter-communalité	Département	Région 10	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 Bases exonérées								
2 Bases nettes	2 245 621			2 245 621	2 245 621	2 245 621		
3 Taux 2005	28,03 %	%	%	7,01 %	2,96 %	0,09400 %	%	
4 Cotisations 2005	629 448			157 418	66 470	2 111		855 447
5 dont								
6 Rappel taux 2004	28,03 %	%	%	6,54 %	2,27 %	%	%	

	Commune et syndicats de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	
7 Taxe retenue pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	27,07 %	%	%	5,12 %	1,96 %	0,00000 %	%

Dégrevements 12

9a - Investissements nouveaux	8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11	68 436
9b - Transport sanitaire		
9c - Biens affectés à la recherche	10 - Total des dégrèvements	
9d - Armateur au commerce		
9e - Camions, autocars, bateaux	11 - Total des cotisations de taxe professionnelle	923 883

TAXES VOTEES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	2 245 621	15 - Cotisation	36 154	17 - Dégrevement biens affectés à la recherche 13	
13 - Taux 2005	1,61 %	16 - Frais de gestion 11	3 254	18 - Dégrevement armateur au commerce 13	
14 - Rappel taux 2004	1,61 %			19 - Cotisation totale	39 408

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT 14

Droit additionnel	Droit fixe		
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 16	
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans 16	
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes	
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion 11	
		29 - Cotisation totale	

CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

COTISATIONS DE REFERENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée 17	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée 18
30 - 828 230	31 - 923 883

32 - Total des cotisations 963 291

33 - Credit d'impôt 19

MONTANT DE VOTRE IMPOT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

CDI AIX-EN-PROVENCE-GARDANNE
CELLULE-TP
3 ALLEE D'ESTIENNE D'ORVES
3087 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Téléphone : 04 42 95 81 95

Mél. : cdi.aix-en-provence-gardanne@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS

Établissement :

SA ELECTRICITE THERMIQUE C
ENTRE MIDI

IDENTIFICATION :

1320814121

252000011060410000 41

N° SIRET : 399416254 CZ019

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global : vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global : vous devez obligatoirement télépayer votre impôt établissement par établissement sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus. Pour votre établissement principal, votre mot de passe vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez dans la même session effectuer votre adhésion en ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399416254 CZ019

Référence de l'avis : 05 96 0238609 14

Téléphone : 01 49 91 15 10

Télécopie : 01 49 91 12 17

Mél. : ifu9-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie :

Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG75978F0143207171105EN002000,42€

SA ELECTRICITE THERMIQUE CENTRE
GROUPE V

BP 26

13590 MEYREUIL

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 963 291,00

Versement sur acompte 460445,00

Somme à payer 502 846,00

Date limite de paiement 15 12 2005

05 - PAPILLON réservé à l'adhésion au prélèvement à l'échéance ou à la mensualisation

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

SA ELECTRICITE THERMIQUE C
ENTRE MIDI
BP 26
13590 MEYREUIL

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 96 0238609 14 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr

TAXE PROFESSIONNELLE

Montant en euros : 502 846,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER





AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votees et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

BOUCHES DU RHONE

Identification du redevable :

SA ELECTRICITE THERMIQUE C

Lieu d'imposition :

MEYREUIL

LE PONTET

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	164 633	Abattement dégressif 2
	- NON passibles d'une taxe foncière	542 845	Réduction pour création d'établissement 3
			Réduction artisans et autres 4
			Écrêtement 5

6 % des recettes

Base brute totale 1 707 478 Total des réductions

Base après réductions 6 707 478 Imposition sur la base minimum 6 NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Eléments de calcul 0	Commune	Syndicats de communes	Inter 0 communalité	Département	Région 0	Taxe spéciale 0 d'équipement	Cotisation nationale 0 de péréquation	Total des cotisations
1 Bases exonérées								
2 Bases nettes			594 282	594 282	594 282	594 282		
3 Taux 2005	%	%	15,53 %	7,01 %	2,96 %	0,09400 %	%	
4 Cotisations 2005			92 292	41 659	17 591	559		152 101
5 dont								
6 Rappel taux 2004	%	%	14,37 %	6,54 %	2,27 %	%	%	

Eléments de calcul 0	Commune et syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
7 Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	%	%	9,48 %	5,12 %	1,96 %	0,00000 %	%

Dégrèvements 10 12 168

9a - Investissements nouveaux 8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11

9b - Transport sanitaire % 10 - Total des dégrèvements

9c - Biens affectés à la recherche 11 - Total des cotisations de taxe professionnelle 164 269

9d - Armateur au commerce

9e - Camions, autocars, bateaux véhicule(s)

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	594 282	15 - Cotisation	9 568	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche 13
13 - Taux 2005	1,61 %	16 - Frais de gestion 11	861	18 - Dégrèvement armateur au commerce 13
14 - Rappel taux 2004	1,61 %	19 - Cotisation totale	10 429	

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 14

Droit additionnel	Droit fixe	CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 15
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans 15
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion 11
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée 17	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée 18
30 - 106 286	31 - 164 269

32 - Total des cotisations 174 698

33 - Crédit d'impôt 19

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

CDI AIX-EN-PROVENCE NORD

CELLULE-TP

3 ALLÉE D'ESTIENNE D'ORVES

13087 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Téléphone : 04 42 95 81 15

Mél. : cdi.aix-en-provence-nord@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS

Établissement :

SA ELECTRICITE THERMIQUE C

ENTRE MIDI

IDENTIFICATION :

1320817291

251000011020600000 10

N° SIRET : 399416254 00056

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global : vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global : vous devez obligatoirement télépayer votre impôt établissement par établissement sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus. Pour votre établissement principal, votre mot de passe vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez dans la même session effectuer votre adhésion en ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399416254 00056

Référence de l'avis : 05 96 0238612 11

Téléphone : 01 49 91 15 10

Télécopie : 01 49 91 12 17

Mél. : ifu9-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises

8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0143211171105EN002000,42€

SA ELECTRICITE THERMIQUE CENTRE
GROUPE V

BP 26

13590 MEYREUIL

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 174 698,00

Versement sur acompte 78701,00

Somme à payer 95 997,00

Date limite de paiement 15 12 2005

Partie à détacher 00004F0143211

05 PAPILLON réserve
à l'adhésion au
prélèvement
à l'échéance ou
à la mensualisation

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

Références TIP Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 05 96 0238612 11 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr



TAXE PROFESSIONNELLE

Montant en euros : 95 997,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :
SAONE ET LOIRE
Identification du redevable :
SA ELECTRICITE THERMIQUE C
ENTRE MIDI
Lieu d'imposition :
MONTCEAU LES MINES
20 QUAIDE MOULINS

DÉTAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	1 709 090	Abattement dégressif 2
	- NON passibles d'une taxe foncière	6 361 518	Réduction pour création d'établissement 3
			Réduction artisans et autres 4
			Écrêtement 5

6 % des recettes

Base brute totale 1 8 070 608 Total des réductions

Base après réductions 6 8 070 608 Imposition sur la base minimum 6 NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul 0	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région 0	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes			6 779 311	6 779 311	6 779 311			
3 - Taux 2005	%	%	16,36 %	7,54 %	2,95 %	%	%	
4 - Cotisations 2005			1 109 095	511 160	199 990			1 820 245
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	%	%	16,23 %	7,19 %	1,69 %	%	%	

7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée

Commune et syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
	%	%	%	%	%	
	15,37 %	5,69 %	1,72 %	%	%	

Dégrevements 10

9a - Investissements nouveaux	8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11	145 620
9b - Transport sanitaire		
9c - Biens affectés à la recherche	10 - Total des dégrevements	
9d - Armateur au commerce		
9e - Camions, autocars, bateaux	11 - Total des cotisations de taxe professionnelle	1 965 865

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	6 779 311	15 - Cotisation	88 131	17 - Dégrevement biens affectés à la recherche 13
13 - Taux 2005	1,30 %	16 - Frais de gestion 11	7 932	18 - Dégrevement armateur au commerce 13
14 - Rappel taux 2004	1,33 %			19 - Cotisation totale
				96 063

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 14

Droit additionnel	Droit fixe	CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 15
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans 16
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion 11
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée 17	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée 18
30 - 1 667 873	31 - 1 965 865

32 - Total des cotisations 2 061 928

33 - Crédit d'impôt 19

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :
CDIR MONTCEAU-LES-MINES
IFU
20 BD DE LATTRE DE TASSIGNY
71307 MONTCEAU LES MINES CEDEX

Téléphone : 03 85 67 42 00
Mél. : cdir.montceau-les-mines@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : JOURS OUVRES 8H30 12H
13H30 16H30 ET SUR RENDEZ VOUS

Établissement :
SA ELECTRICITE THERMIQUE C
ENTRE MIDI

IDENTIFICATION :
7100483451
051651070453060000 20 31
N° SIRET : 00 399416254 00031

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global : vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global : vous devez obligatoirement télépayer votre impôt établissement par établissement sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus. Pour votre établissement principal, votre mot de passe vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez dans la même session effectuer votre adhésion en ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399416254 00031
Référence de l'avis : 05 96 0238610 13 24 12 2005
Téléphone : 01 49 91 15 10 Télécopie : 01 49 91 12 17
Mél. : ifu9-dge@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG75978F0143208171105EN002000,42€

SA ELECTRICITE THERMIQUE CENTRE GROUPE V

BP 26

13590 MEYREUIL

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005
N° de rôle : 092
Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 2 061 928,00

Versement sur acompte 711376,00

Somme à payer 1 350 552,00

Date limite de paiement 15 12 2005

Partie à détacher 00004F0143208 Intitulé

05 PAPIILLON réservé à l'adhésion au prélèvement à l'échéance ou à la mensualisation

ETABLIS GUICHET COMPTE CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

SA ELECTRICITE THERMIQUE C ENTRE MIDI

Centre N° 06 - NNE : 005002

BP 26
13590 MEYREUIL

Références TIP Titre Interbancaire de Paiement
À rappeler : 05 96 0238610 13 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr

TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 1 350 552,00
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département,
la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

BOUCHES DU RHONE

Identification du redevable :

SA ELECTRICITE THERMIQUE C

Lieu d'imposition :

ENTRE MIDI

MEYREUIL

LE PONTET

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	8 733 097	Abattement dégressif 2
	- NON passibles d'une taxe foncière	39 581 762	Réduction pour création d'établissement 3
			Réduction artisans et autres 4
			Écrêtement 5

6 % des recettes

Base brute totale 1 48 314 859 Total des réductions

Base après réductions 6 48 314 859 Imposition sur la base minimum 6 NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul 0	Commune	Syndicats de communes	Inter. 0 communalité	Département	Région 0	Taxe spéciale 0 d'équipement	Cotisation nationale 0 de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes			40 584 482	40 584 482	40 584 482	40 584 482		
3 - Taux 2005	%	%	15,53 %	7,01 %	2,96 %	0,09400 %	%	%
4 - Cotisations 2005			6 302 770	2 844 972	1 201 301	38 149		10 387 192
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	%	%	14,37 %	6,54 %	2,27 %	%	%	%

reversés au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 10

Éléments de calcul 0	Commune	Syndicats de communes	Inter. 0 communalité	Département	Région 0	Taxe spéciale 0 d'équipement	Cotisation nationale 0 de péréquation	Total des cotisations
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	%	%	9,48 %	5,12 %	1,96 %	0,00000 %	%	%

Dégrevements 12

9a - Investissements nouveaux								830 975
9b - Transport sanitaire	%							
9c - Biens affectés à la recherche								
9d - Armateur au commerce								
9e - Camions, autocars, bateaux, véhicule(s)								
8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11								11 218 167
10 - Total des dégrèvements								
11 - Total des cotisations de taxe professionnelle								

TAXES VOTEES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	40 584 482	15 - Cotisation	653 410	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche 13	
13 - Taux 2005	1,61 %	16 - Frais de gestion 11	58 807	18 - Dégrèvement armateur au commerce 13	
14 - Rappel taux 2004	1,61 %	19 - Cotisation totale	712 217		

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 14

CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

Droit additionnel	Droit fixe		
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 15	
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans 16	
22 - Cotisation	%	27 - Total chambres des métiers et autres organismes	
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion 11	
		29 - Cotisation totale	

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée 17	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée 18
30 - 7 258 453	31 - 11 218 167

32 - Total des cotisations 11 930 384

33 - Crédit d'impôt 19

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

CDI AIX-EN-PROVENCE NORD
CELLULE-TP
3 ALLEE D'ESTIENNE D'ORVES
13087 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Téléphone : 04 42 95 81 15

Mél. : cdi.aix-en-provence-nord@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS

Établissement :

SA ELECTRICITE THERMIQUE C
ENTRE MIDI

IDENTIFICATION :

1320801001

251000011020600000 16

N° SIRET : 399416254 00049

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global :
vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global :
vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
établissement par établissement sur le serveur SATELIT
à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET
figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus.
Pour votre établissement principal, votre mot de passe
vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement
en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez
dans la même session effectuer votre adhésion en
ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399416254 00049

Référence de l'avis : 05 96 0238611 12

Téléphone : 01 49 91 15 10

Télécopie : 01 49 91 12 17

Mél. : ifu9-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie :

Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG75978F0143209171105EN002000,42€

SA ELECTRICITE THERMIQUE CENTRE
GROUPE V

BP 26

13590 MEYREUIL

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 11 930 384,00

Versement sur acompte 2062183,50

Somme à payer 9 868 200,50

Date limite de paiement 15 12 2005

05 PAPILLON réservé
à l'adhésion au
prélèvement
à l'échéance ou
à la mensualisation

ÉTABLIS	GUICHET	COMPTE	CLÉ
---------	---------	--------	-----

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement
05 96 0238611 12 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr



TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 9 868 200,50

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département,
la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

BOUCHES DU RHONE

Identification du redevable :

SA ELECTRICITE THERMIQUE C

Lieu d'imposition :

ENTRE MIDI

GARDANNE

VC LDT LA PALUN CTE CENT

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	566 830	Abattement dégressif 2
	- NON passibles d'une taxe foncière	5 100 156	Réduction pour création d'établissement 3
			Réduction artisans et autres 4
			Écrêtement 5

6 % des recettes

Base brute totale : 5 666 986 Total des réductions

Base après réductions : 5 666 986 Imposition sur la base minimum : NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Intercommunale	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes	4 760 268			4 760 268	4 760 268	4 760 268		
3 - Taux 2005	28,03 %	%	%	7,01 %	2,96 %	0,09400 %	%	
4 - Cotisations 2005	1 334 303			333 695	140 904	4 475		1 813 377
5 - dont :								
6 - Rappel taux 2004	28,03 %	%	%	6,54 %	2,27 %	%	%	

Éléments de calcul	Commune et syndicats de communes	Intercommunale	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	27,07 %	%	5,12 %	1,96 %	0,00000 %	%	

9a - Investissements nouveaux	8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11	145 070
9b - Transport sanitaire	10 - Total des dégrèvements	
9c - Biens affectés à la recherche	11 - Total des cotisations de taxe professionnelle	1 958 447
9d - Armateur au commerce		
9e - Camions, autocars, bateaux		

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	4 760 268	15 - Cotisation	76 640	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche 13	
13 - Taux 2005	1,61 %	16 - Frais de gestion 11	6 898	18 - Dégrèvement armateur au commerce 13	
14 - Rappel taux 2004	1,61 %	19 - Cotisation totale	83 538		

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 14

Droit additionnel	Droit fixe	CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 15
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans 16
22 - Cotisation	%	27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion 11
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée 17	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée 18
30 - 1 755 683	31 - 1 958 447

32 - Total des cotisations 2 041 985

33 - Crédit d'impôt 19

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

CDI AIX-EN-PROVENCE-GARDANNE

CELLULE-TP

3 ALLEE D'ESTIENNE D'ORVES

13087 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Téléphone : 04 42 95 81 95

Mél. : cdi.aix-en-provence-gardanne@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS

Établissement :

SA ELECTRICITE THERMIQUE C
ENTRE MIDI

IDENTIFICATION :

1320814131

252000011060410000 51

N° SIRET : 399416254 CZ01R

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global :
vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global :
vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
établissement par établissement sur le serveur SATELIT
à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET
figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus.
Pour votre établissement principal, votre mot de passe
vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement
en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez
dans la même session effectuer votre adhésion en
ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399416254 CZ01R

Référence de l'avis : 05 96 0238608 15

Téléphone : 01 49 91 15 10

Télécopie : 01 49 91 12 17

Mél. : ifu9-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0143206171105EN002000,42€

SA ELECTRICITE THERMIQUE CENTRE
GROUPE V

BP 26

13590 MEYREUIL

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 2 041 985,00

Versement sur acompte 481231,00

Somme à payer 1 560 754,00

Date limite de paiement 15 12 2005

05 PAPILLON réservé
à l'adhésion au
prélèvement
à l'adhésion ou
à la mensualisation

ÉTABLIS : GUCHET : COMPTE : CLE :

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE : Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous : SIGNATURE :

Références : TIP Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 05 96 0238608 15 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr

TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 1 560 754,00
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

BOUCHES DU RHONE

Identification du redevable :

SA ELECTRICITE THERMIQUE C

ENTRE MIDI

Lieu d'imposition :

MEYREUIL

BROYE

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	499	Abattement dégressif	2
	- NON passibles d'une taxe foncière		Réduction pour création d'établissement	3
			Réduction artisans et autres	4
			Écrêtement	5

6 % des recettes

Base brute totale 499 Total des réductions

Base après réductions 499 Imposition sur la base minimum 6 NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes			419	419	419	419		
3 - Taux 2005	%	%	15,53 %	7,01 %	2,96 %	0,09400 %	%	
4 - Cotisations 2005			65	29	12			106
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	%	%	14,37 %	6,54 %	2,27 %	%	%	

[reverse] au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

Éléments de calcul	Commune et syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	%	9,48 %	5,12 %	1,96 %	0,00000 %	%	

Dégrevements

9a - Investissements nouveaux	8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale	5
9b - Transport sanitaire		
9c - Biens affectés à la recherche	10 - Total des dégrevements	
9d - Armateur au commerce		
9e - Camions, autocars, bateaux, véhicule(s)	11 - Total des cotisations de taxe professionnelle	114

TAXES VOTEES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	419	15 - Cotisation	7	17 - Dégrevement biens affectés à la recherche	13
13 - Taux 2005	1,61 %	16 - Frais de gestion	1	18 - Dégrevement armateur au commerce	13
14 - Rappel taux 2004	1,61 %			19 - Cotisation totale	8

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

Droit additionnel	Droit fixe	
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans
21 - Taux 2005		26 - Formation continue des artisans
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004		28 - Frais de gestion
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée
30 - 75	31 - 114

32 - Total des cotisations 122

33 - Crédit d'impôt

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

CDI AIX-EN-PROVENCE NORD
CELLULE-TP
3 ALLEE D'ESTIENNE D'ORVES
13087 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Téléphone : 04 42 95 81 15

Mél. : cdi.aix-en-provence-nord@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS

Établissement :

SA ELECTRICITE THERMIQUE C
ENTRE MIDI

IDENTIFICATION :

1321352421

251000011020600000 88

N° SIRET : 399416254 CY017

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global :
vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global :
vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
établissement par établissement sur le serveur SATELIT
à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET
figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus.
Pour votre établissement principal, votre mot de passe
vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement
en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez
dans la même session effectuer votre adhésion en
ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399416254 CY017

Référence de l'avis : 05 96 0238606 17

Téléphone : 01 49 91 15 10 Télécopie : 01 49 91 12 17

Mél. : ifu9-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Vos services : Direction des Grandes Entreprises

8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0143204171105EN002000,42€

SA ELECTRICITE THERMIQUE CENTRE
GROUPE V

BP 26

13590 MEYREUIL

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt : 122,00

Somme à payer 122,00

Date limite de paiement 15 12 2005

05 PAPILLON réservé
à l'adhésion au
prélèvement
à l'échéance ou
à la mensualisation

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

Références
à rappeler : 05 96 0238606 17 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr

TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 122,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER





N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

Identification du redevable :

Lieu d'imposition :

AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005
votée et perçue par la commune, le département,
la région et divers organismes

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens
- passibles d'une taxe foncière
- NON passibles d'une taxe foncière

Abattement dégressif 2
Réduction pour création d'établissement 3
Réduction artisans et autres 4
Écrêtement 5

6 % des recettes

Base brute totale 1

Total des réductions

Base après réductions 6

Imposition sur la base minimum 6

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul 0	Commune	Syndicats de communes	Inter-communalité	Département	Région 0	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes								
3 - Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%	%
4 - Cotisations 2005								
5 - dont :								
6 - Rappel taux 2004	%	%	%	%	%	%	%	%

[reversé(s) au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 10]

	Commune et syndicats de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	%	%	%	%	%	%	

Dégrevements 12

9a - Investissements nouveaux							8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11
9b - Transport sanitaire	%						
9c - Biens affectés à la recherche							10 - Total des dégrèvements
9d - Armateur au commerce							
9e - Camions, autocars, bateaux, véhicule(s)							11 - Total des cotisations de taxe professionnelle

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition		15 - Cotisation		17 - Dégrevement biens affectés à la recherche 13
13 - Taux 2005	%	16 - Frais de gestion 11		18 - Dégrevement armateur au commerce 13
14 - Rappel taux 2004	%			19 - Cotisation totale

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 14

Droit additionnel	Droit fixe		CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES
20 - Base d'imposition		24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 15
21 - Taux 2005	%		26 - Formation continue des artisans 16
22 - Cotisation			27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%		28 - Frais de gestion 11
			29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée 17

Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée 15

30 -	31 -	
		32 - Total des cotisations
		33 - Crédit d'impôt 13
		MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

Téléphone :

Mél. :

Accueil :

Établissement :

N° SIRET : 20

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises et a opté pour le paiement global.

Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant votre n° SIRET et le dernier mot de passe que vous avez reçu. Toutes les informations relatives au paiement de votre taxe professionnelle figurent dans la lettre d'information fiscale, rubrique "actualités" du portail fiscal.

Cet avis globalisé représente la sommation des 000002 avis individuels dont sont redevables les différents établissements qui composent votre entreprise.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 343095428 00037

Référence de l'avis : 05 96 0419866 50

Téléphone : 01 49 91 13 30 Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG76978F0206147171105EN002000,42€

SA SOC DEVELOPPEMENT LIT F
LUIDISE CARLING

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 2063935,00

VERSEMENT SUR ACOMPTÉ 274375,00

Somme à payer 1 789 560,00

Date limite de paiement 15 12 2005

05 PAPILLON réserve à l'adhésion au prélèvement à l'échéance ou à la mensualisation

ÉTABLI. GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

Références **TIP** Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 05 96 0419866 50 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr

TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 1 789 560,00
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER





AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

MOSELLE

Identification du redevable :

SA SOC DEVELOPPEMENT LIT F

LUIDISE CARLING

Lieu d'imposition :

PORCELETTE

CREWALD

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	29 935	Abattement dégressif 2
	- NON passibles d'une taxe foncière		Réduction pour création d'établissement 3
			Réduction artisans et autres 4
			Écrêtement 5

6 % des recettes

Base brute totale 29 935 Total des réductions

Base après réductions 29 935 Imposition sur la base minimum 6 NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul 1	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes	25 145		25 145	25 145	25 145	25 145	25 145	
3 - Taux 2005	10,81%	%	0,557%	5,79%	2,00%	0,13300%	1,600%	
4 - Cotisations 2005	2 718		140	1 456	503	33	402	5 252
5 - dont :								
6 - Rappel taux 2004	10,81%	%	0,000%	5,51%	1,84%	%	%	

Éléments de calcul 1	Commune et syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	10,81%	%	0,000%	5,25%	1,50%	0,00000%	1,60%

9a - Investissements nouveaux	8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11	420
9b - Transport sanitaire		
9c - Biens affectés à la recherche	10 - Total des dégrèvements	
9d - Armateur au commerce		
9e - Camions, autocars, bateaux, véhicule(s)	11 - Total des cotisations de taxe professionnelle	5 672

TAXES VOTEES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	25 145	15 - Cotisation	123	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche 12	
13 - Taux 2005	0,488%	16 - Frais de gestion 11	11	18 - Dégrèvement armateur au commerce 13	
14 - Rappel taux 2004	0,440%			19 - Cotisation totale	134

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 14

CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

Droit additionnel	Droit fixe	
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 15
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans 16
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion 11
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée 17	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée 18
30 - 5 202	31 - 5 672

32 - Total des cotisations 5 806

33 - Crédit d'impôt 19

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Service des impôts :

CDIR SAINT-AVOLD

IFU

20 RUE DU LAC

57501 SAINT AVOLD CEDEX

Téléphone : 03 87 29 26 76

Mél. : cdir.saint-avold@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET 13H A 16H00 ET SUR RDV

Établissement :

SA SOC DEVELOPPEMENT LIT F
LUIDISE CARLING

IDENTIFICATION :

5700892001

051651051135500000 47

N° SIRET : 343095428 MY00R

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global : vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global : vous devez obligatoirement télépayer votre impôt établissement par établissement sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus. Pour votre établissement principal, votre mot de passe vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez dans la même session effectuer votre adhésion en ligne et régler l'avis correspondant.

COPIE

05. PAPILLON : réserve à l'adhésion au prélèvement à l'échéance ou à la mensualisation

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE : _____ Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE : _____

TAXE PROFESSIONNELLE

Montant en euros : 3 094,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 343095428 MY00R

Référence de l'avis : 05 96 0183237 96

Téléphone : 01 49 91 13 30

Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises

8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0206145171105EN002000,42€

SA SOC DEVELOPPEMENT LIT FLUIDIS
CENTRALE EMILE HUCHET

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 5 806,00

Versement sur acompte 2712,00 ✓

Somme à payer 3 094,00

Date limite de paiement 15 12 2005

Partie à détacher 00004F0206145

SA SOC DEVELOPPEMENT LIT F
LUIDISE CARLING
CITE EMILE HUCHET
57500 ST AVOLD

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement 05 96 0183237 96 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département,
la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

MOSELLE

Identification du redevable :

SA SOC DEVELOPPEMENT LIT F

LUIDISE CARLING

Lieu d'imposition :

SAINT AVOLD

SAINT AVOLD NORD

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	631 640	Abattement dégressif	2
	- NON passibles d'une taxe foncière	10 471 546	Réduction pour création d'établissement	3
			Réduction artisans et autres	4
			Écrêtement	5

6 % des recettes

Base brute totale : 11 103 186 Total des réductions

Base après réductions : 11 103 186 Imposition sur la base minimum : NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes	9 326 676		9 326 676	9 326 676	9 326 676	9 326 676	9 326 676	
3 - Taux 2005	9,06%	%	0,557%	5,79%	2,00%	0,13300%	2,400%	
4 - Cotisations 2005	844 997		51 950	540 015	186 534	12 404	223 840	1 659 740
5 - dont :								
6 - Rappel taux 2004	9,06%	%	0,000%	5,51%	1,84%	%	%	

reversés au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

	Commune et syndicats de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	8,40%	0,000%	5,25%	1,50%	0,00000%	2,40%	

Dégrevements

9a - Investissements nouveaux	8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale	148 779
9b - Transport sanitaire		
9c - Biens affectés à la recherche	10 - Total des dégrevements	
9d - Armateur au commerce		
9e - Camions, autocars, bateaux, véhicule(s)	11 - Total des cotisations de taxe professionnelle	2 008 519

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	9 326 676	15 - Cotisation	45 514	17 - Dégrevement biens affectés à la recherche	13
13 - Taux 2005	0,488%	16 - Frais de gestion	4 096	18 - Dégrevement armateur au commerce	13
14 - Rappel taux 2004	0,440%			19 - Cotisation totale	49 610

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Droit additionnel	Droit fixe	
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion
		29 - Cotisation totale

CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée
30 - 1 767 777	31 - 2 008 519

32 - Total des cotisations 2 058 129

33 - Crédit d'impôt

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

CDIR SAINT-AVOLD

IFU

20 RUE DU LAC

57501 SAINT AVOLD CEDEX

Téléphone : 03 87 29 26 76

Mél. : cdir.saint-avold@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SF SAMEDI 8H30 A 11H30 ET

13H A 16H00 ET SUR RDV

Établissement :

SA SOC DEVELOPPEMENT LIT F

LUIDISE CARLING

IDENTIFICATION :

5700988961

051651051136060000 07

N° SIRET : 343095428 00037

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global :
vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global :
vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
établissement par établissement sur le serveur SATELIT
à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET
figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus.
Pour votre établissement principal, votre mot de passe
vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement
en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez
dans la même session effectuer votre adhésion en
ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 343095428 00037

Référence de l'avis : 05 96 0183238 95

Téléphone : 01 49 91 13 30 Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises

8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01 RG75978F0206146171105EN002000,42€

SA SOC DEVELOPPEMENT LIT FLUIDIS
CENTRALE EMILE HUCHET

CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt : 2 058 129,00

Versement sur acompte 271663,00 ✓

Somme à payer 1 786 466,00

Date limite de paiement 15 12 2005

05 PAPILLON réservé
à l'adhésion au
prélèvement
à l'échéance ou
à la mensualisation

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veillez débiter mon compte
du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

Références TIP Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 05 96 0183238 95 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr



TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 1 786 466,00
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

vote et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

Identification du redevable :

Lieu d'imposition :

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens

- passibles d'une taxe foncière
- NON passibles d'une taxe foncière

Abattement dégressif ²
Réduction pour création d'établissement ³
Réduction artisans et autres ⁴
Écrêtement ⁵

6 % des recettes

Base brute totale ¹

Total des réductions

Base après réductions ⁶Imposition sur la base minimum ⁶

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul ⁷	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région ⁸	Taxe spéciale d'équipement ⁹	Cotisation nationale de péréquation ⁹	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes								
3 - Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%	%
4 - Cotisations 2005								
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	%	%	%	%	%	%	%	%

10 - Écrêtement au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ¹⁰

	Commune et syndicats de communes	Inter communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	%	%	%	%	%	%	%

Dégrevements ¹²

9a - Investissements nouveaux							8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale ¹¹
9b - Transport sanitaire	%						
9c - Biens affectés à la recherche							10 - Total des dégrèvements
9d - Armateur au commerce							
9e - Camions, autocars, bateaux							11 - Total des cotisations de taxe professionnelle

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	15 - Cotisation	17 - Dégrevement biens affectés à la recherche ¹³
13 - Taux 2005	16 - Frais de gestion ¹¹	18 - Dégrevement armateur au commerce ¹³
14 - Rappel taux 2004		19 - Cotisation totale

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ¹⁴

Droit additionnel	Droit fixe	
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans ¹⁵
21 - Taux 2005		26 - Formation continue des artisans ¹⁶
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004		28 - Frais de gestion ¹¹
		29 - Cotisation totale

CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée ¹⁷

Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée ¹⁸

30 -

31 -

32 - Total des cotisations

33 - Crédit d'impôt ¹⁹

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

Téléphone :

Mél. :

Accueil :

Établissement :

N° SIRET : 20

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises et a opté pour le paiement global.

Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant votre n° SIRET et le dernier mot de passe que vous avez reçu. Toutes les informations relatives au paiement de votre taxe professionnelle figurent dans la lettre d'information fiscale, rubrique "actualités" du portail fiscal.

Cet avis globalisé représente la sommation des 000006 avis individuels dont sont redevables les différents établissements qui composent votre entreprise.

05 PAPILLON réserve à l'adhésion au prélevement à l'échéance ou à la mensualisation

ÉTABLIS. - GUICHET - COMPTE - CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE - Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous - SIGNATURE

TAXE PROFESSIONNELLE

Montant en euros : 107 402,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399361468 00040

Référence de l'avis : 05 96 0425527 15

Téléphone : 01 49 91 13 30

Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG75978F0107255171105EN002000,42€

SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt ²¹ 224783,00

VERSEMENT SUR ACOMPTE 117381,00

Somme à payer 107 402,00

Date limite de paiement 15 12 2005

Partie à détacher 00004F0107255

SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE
100 AV ALBERT 1ER
92500 RUEIL MALMAISON

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement
05 96 0425527 15 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et percue par la commune, le departement, la region et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Departement :
HAUTS-DE-SEINE
Identification du redevable :
SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE
Lieu d'imposition :
RUEIL MALMAISON
100 AV ALBERT 1ER

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe fonciere - NON passibles d'une taxe fonciere	83 994 299 817	Abattement degressif Réduction pour creation d'etablissement Réduction artisans et autres Ecrêtement
6 % des recettes			
Base brute totale		383 811	Total des reductions

Base apres reductions : 383 811 Imposition sur la base minimum : NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Elements de calcul	Commune	Syndicats de communes	Inter communalite	Departement	Region	Taxe speciale d'equipement	Cotisation regionale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes	322 401	322 401		322 401	322 401		322 401	
3 - Taux 2005	11,79 %	0,17200 %		5,68 %	1,38 %		1,600 %	
4 - Cotisations 2005	38 011	555		18 312	4 449		5 158	66 485
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	11,79 %			5,68 %	1,02 %			
7 - Taux retenus pour la cotisation de reference pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutee		11,31 %		4,9 %	0,939 %		1,60 %	
8a - Investissements nouveaux								5 319
8b - Transport sanitaire								
8c - Biens affectés à la recherche								
8d - Armateur au commerce								
8e - Camions, autocars, bateaux, vehicules								
8 - Frais de gestion de la fiscalite directe locale								5 319
10 - Total des degrevements								
11 - Total des cotisations de taxe professionnelle								71 804

TAXES VOTEES ET PERCUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	322 401	15 - Cotisation	4 868	17 - Degrevement biens affectés à la recherche	
13 - Taux 2005	1,51 %	16 - Frais de gestion	438	18 - Degrevement armateur au commerce	
14 - Rappel taux 2004	1,51 %	19 - Cotisation totale	5 306		

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Droit additionnel	Droit fixe	25 - Promotion et communication des artisans	26 - Formation continue des artisans	27 - Total chambres des metiers et autres organismes	28 - Frais de gestion	29 - Cotisation totale
20 - Base d'imposition	24 - Total					
21 - Taux 2005						
22 - Cotisation						
23 - Rappel taux 2004						

COTISATIONS DE REFERENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutee	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutee
30 - 65 491	31 - 71 804

Le versement de votre commune au fonds de solidarite de la region Ile de France s'eleve à 2 496 432 €

32 - Total des cotisations 77 110

33 - Credit d'impot

MONTANT DE VOTRE IMPOT

34 - 77 110

Direction Generale des Impots RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS sur le calcul de l'impot

Service des impots :
RE NANTERRE SUD-OUEST
IFU 1
16 RUE DU VIEUX PONT
92020 NANTERRE CEDEX

Téléphone : 01 41 37 86 19
Mél. : re.nanterre-sud-ouest@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H45-12H
ET 13H30-16H15 OU SUR RDV

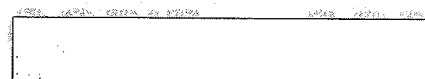
Etablissement :
SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE

IDENTIFICATION :
9210861511
151651070310630000 100 16
N° SIRET : 9210861511 00024

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises :

- Si votre entreprise a opte pour le paiement global : vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opte pour le paiement global : vous devez obligatoirement telepayer votre impot etablissement par etablissement sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET figurant sur chacun des avis papier que vous avez recus. Pour votre etablissement principal, votre mot de passe vous sera demande.

Attention : si vous n'avez pas encore adhére au paiement en ligne à la DGE pour un n° SIRET donne, vous pourrez dans la même session effectuer votre adhesion en ligne et régler l'avis correspondant.



05 PAPILLON reserve a l'adhesion au prelevement a l'echance ou a la mensualisation

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez debiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 35 875,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Trésor public RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPOT

Numéro fiscal : 399361468 00024
Référence de l'avis : 05 96 0238482 44
Téléphone : 01 49 91 13 30 Télécopie : 01 49 91 12 16
Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr
Mél. : Tous les jours de 9h00 à 18h00
Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG75978F0107252171105EN002000,42€

SA STE NATIO ELECTRICITE ET THER
M. MOREL

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON

Réceptionné 22 NOV. 2005

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME A PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005
N° de rôle : 092
Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 77 110,00

Versement sur acompte 41235,00

Somme à payer 35 875,00

Date limite de paiement 15 12 2005

Partie à détacher avant le pointillé
SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE
100 AV ALBERT 1ER
92500 RUEIL MALMAISON
Centre N° 06 - NNE : 005002

0004F0107252
Références
à rappeler : 05 96 0238482 44 P 092 2005 96030 15 12 2005



TIP Titre Interbancaire de Paiement
Vous devez obligatoirement telepayer votre impot sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr





AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

Vote et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

NORD

Identification du redevable :

SA STE NATIO ELECTRICITE E

T THERMIQUE

Lieu d'imposition :

VILLENEUVE D'ASCO

8 RUE PAPIN

DÉTAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	2 205	Abattement dégressif 2	
- passibles d'une taxe foncière		Réduction pour création d'établissement 3	
- NON passibles d'une taxe foncière	15 047	Réduction artisans et autres 4	
		Écrêtement 5	

6 % des recettes

Base brute totale 1 17 252 Total des réductions

Base après réductions 6 17 252 Imposition sur la base minimum 6 NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul 0	Commune	Syndicats de communes	Inter 0 communales	Département	Région 0	Taxe spéciale 0 d'équipement	Cotisation nationale 0 de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes			14 492	14 492	14 492	14 492		
3 - Taux 2005	%	%	25,06	7,37	3,52	0,07930	%	
4 - Cotisations 2005			3 632	1 068	510	11		5 221
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	%	%	25,39	6,88	3,07	%	%	

7 - Réversés au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 10

Commune et syndicats de communes		Inter communales	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation
7 - Taux retenus pour le cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée		% 24,27 %	5,63 %	2,46 %	0,00000 %	%

Dégrèvements 9

9a - Investissements nouveaux		8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11	418
9b - Transport sanitaire	%		
9c - Biens affectés à la recherche		10 - Total des dégrèvements	
9d - Armateur au commerce			
9e - Camions, autocars, bateaux, véhicule(s)		11 - Total des cotisations de taxe professionnelle	5 639

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	14 492	15 - Cotisation	177	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche 13	
13 - Taux 2005	1,22 %	16 - Frais de gestion 11	16	18 - Dégrèvement armateur au commerce 12	
14 - Rappel taux 2004	1,21 %			19 - Cotisation totale	193

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 14

Droit additionnel	Droit fixe	CONTRIBUTIONS VERSÉES À D'AUTRES ORGANISMES
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 15
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans 16
22 - Cotisation	%	27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion 11
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée 17	30 - 5 065	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée 18	31 - 5 639
--	------------	--	------------

32 - Total des cotisations 5 832

33 - Crédit d'impôt 19

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

CDI ROUBAIX SUD
CELLULE-TP
AVENUE CHARLES FOURIER
59066 ROUBAIX CEDEX 1

Téléphone :

Mél. : cdi.roubaix-sud@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30 - 12H
13H30 - 16H00 OU SUR R.D.V.

Établissement :

SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE

IDENTIFICATION :

5912203031

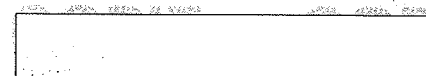
153000050010090000 8 69

N° SIRET : 399361468 NL00M

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global :
vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global :
vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
établissement par établissement sur le serveur SATELIT
à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET
figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus.
Pour votre établissement principal, votre mot de passe
vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement
en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez
dans la même session effectuer votre adhésion en
ligne et régler l'avis correspondant.



Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399361468 NL00M

Référence de l'avis : 05 96 0238480 46

Téléphone : 01 49 91 13 30

Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG75978F0107250171105EN002000,42€

SA STE NATIO ELECTRICITE ET THER
M. MOREL

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON

Réceptionné 22 NOV. 2005

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 5 832,00

Versement sur acompte 2244,00

Somme à payer 3 588,00

Date limite de paiement 15 12 2005

05 PAPILLON réservé
à l'adhésion au
prélèvement
à l'échéance ou
à la mensualisation

ÉTABLIS GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veillez débiter mon compte
du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

Références
à rappeler : 05 96 0238480 46 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr



TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 3 588,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :
MOSELLE
Identification du redevable :
SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE
Lieu d'imposition :
METZ
6 RUE LAFAYETTE

DETAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	1 058	Abattement dégressif	2
	- NON passibles d'une taxe foncière	13 546	Réduction pour création d'établissement	3
			Réduction artisans et autres	4
			Écrêtement	5

6 % des recettes

Base brute totale : 14 604 Total des réductions

Base après réductions : 14 604 Imposition sur la base minimum : NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes			12 267	12 267	12 267	12 267		
3 - Taux 2005	%	%	17,07	5,79	2,00	0,13300	%	
4 - Cotisations 2005			2 094	710	245	16		3 065
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	%	%	17,27	5,51	1,84		%	

Travaux au sein du département de péréquation de la taxe professionnelle

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	%	%	17,07	5,25	1,50	0,13300	%	

Dégrèvements

9a - Investissements nouveaux								245
9b - Transport sanitaire	%							
9c - Biens affectés à la recherche								
9d - Armateur au commerce								
9e - Camions, autocars, bateaux, véhicule(s)								
10 - Total des dégrèvements								
11 - Total des cotisations de taxe professionnelle								3 310

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	12 267	15 - Cotisation	60	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche	13
13 - Taux 2005	0,488%	16 - Frais de gestion	5	18 - Dégrèvement armateur au commerce	13
14 - Rappel taux 2004	0,440%			19 - Cotisation totale	65

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Droit additionnel	Droit fixe	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans	15
20 - Base d'imposition	%		26 - Formation continue des artisans	16
21 - Taux 2005			27 - Total chambres des métiers et autres organismes	
22 - Cotisation			28 - Frais de gestion	11
23 - Rappel taux 2004	%		29 - Cotisation totale	

CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée
30 - 3 173	31 - 3 310

32 - Total des cotisations 3 375

33 - Crédit d'impôt

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :
CDI METZ CENTRE
SAID SAINT-JACQUES
4 RUE DES CLERCS
57035 METZ CEDEX 01

Téléphone : 03 87 55 88 62

Mél. : cdi.metz-centre@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF SAM DE 9H A 12H ET DE 13H A 16H00 ET SUR RDV

Établissement :
SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE

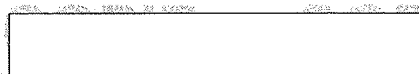
IDENTIFICATION :

5701035831
051024040274630000 6 26
N° SIRET : 399361468 MV00N

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global : vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global : vous devez obligatoirement télépayer votre impôt établissement par établissement sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus. Pour votre établissement principal, votre mot de passe vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez dans la même session effectuer votre adhésion en ligne et régler l'avis correspondant.



95 PAPIILLON réservé à l'adhésion au prélèvement à l'échéance ou à la mensualisation

ÉTABLIS GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 1 849,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

TTrésor public RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Número fiscal : 399361468 MV00N
Référence de l'avis : 05 96 0238479 47
Téléphone : 01 49 91 13 30 Télécopie : 01 49 91 12 16
Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00
Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG75978F0107249171105EN002000,42€

SA STE NATIO ELECTRICITE ET THER
M. MOREL

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON

Réceptionné 22 NOV. 2005

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005
N° de rôle : 092
Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt : 3 375,00

Versement sur acompte 1526,00

Somme à payer 1 849,00

Date limite de paiement 15 12 2005

Partie à détacher et à remettre au point de vente

SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE
100 AV ALBERT 1ER
92500 RUEIL MALMAISON

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références à rappeler : TIP Titre Interbancaire de Paiement
05 96 0238479 47 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr





N° 1325 MI-TP-TIP

Département :

RHONE

Identification du redevable :

SA STE NATIO ELECTRICITE E

T THERMIQUE

Lieu d'imposition :

LYON

57 BD VIVIER MERLE

AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département,
la région et divers organismes

DÉTAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur
locative
des biens

- passibles
d'une taxe foncière
- NON passibles
d'une taxe foncière

8 355

13 396

Abattement dégressif

Réduction pour création d'établissement

Réduction artisans et autres

Écrêtement

6 % des recettes

Base brute totale 21 751

Total des réductions

Base après réductions 21 751

Imposition sur la base minimum NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Inter- communale	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes			18 271	18 271	18 271			
3 - Taux 2005	%	%	19,92 %	7,21 %	2,09 %	%	%	
4 - Cotisations 2005			3 640	1 317	382			5 339
5 - dont :								
6 - Rappel taux 2004	%	%	19,88 %	6,80 %	1,97 %	%	%	

reversés au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

	Commune et syndicats de communes	Inter- communale	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	%		17,9209%	4,52 %	1,97 %	%	

Dégrevements

9a - Investissements nouveaux					8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale	427
9b - Transport sanitaire	%					
9c - Biens affectés à la recherche					10 - Total des dégrèvements	
9d - Armateur au commerce						
9e - Camions, autocars, bateaux véhicule(s)					11 - Total des cotisations de taxe professionnelle	5 766

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES
ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	18 271	15 - Cotisation	212	17 - Dégrevement biens affectés à la recherche	13
13 - Taux 2005	1,16 %	16 - Frais de gestion	19	18 - Dégrevement armateur au commerce	13
14 - Rappel taux 2004	1,16 %			19 - Cotisation totale	231

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANATCONTRIBUTIONS VERSEES
A D'AUTRES ORGANISMES

Droit additionnel	Droit fixe	
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans
22 - Cotisation	%	27 - Total chambres des métiers et autres organismes
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion
		29 - Cotisation totale

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée
30 - 4 817	31 - 5 766

32 - Total des cotisations 5 997

33 - Crédit d'impôt

MONTANT
DE VOTRE IMPÔTDirection Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

RE LYON 3EME ARRT

IFU 2

165 RUE GARIBALDI

69401 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 78 63 31 02

Mél. : re.lyon-3e@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-16H

OU SUR RENDEZ-VOUS

Établissement :

SA STE NATIO ELECTRICITE E

T THERMIQUE

IDENTIFICATION :

6902670341

053652010113830000 57 88

N° SIRET : 399361468 RG00F

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes
Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global :
vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global :
vous devez obligatoirement télépayer votre impôt
établissement par établissement sur le serveur SATELIT
à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET
figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus.
Pour votre établissement principal, votre mot de passe
vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement
en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez
dans la même session effectuer votre adhésion en
ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399361468 RG00F

Référence de l'avis : 05 96 0238481 45

Téléphone : 01 49 91 13 30

Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG75978F0107251171105EN002000,42€

SA STE NATIO ELECTRICITE ET THER
M. MOREL

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON

Réceptionné 22 NOV. 2005

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt : 5 997,00

Versement sur acompte 2628,00

Somme à payer 3 369,00

Date limite de paiement 15 12 2005

Partie à détacher avant le pointillé

05 PAPILLON réserve
à l'adhésion au
paiement
à l'échéance ou
à la mensualisation

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

Références
à rappeler : 05 96 0238481 45 P 092 2005 96030 15 12 2005



TIP Titre Interbancaire de Paiement
Vous devez obligatoirement télépayer
votre impôt sur le serveur SATELIT
à l'adresse : www.impots.gouv.fr

TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 3 369,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER





AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

N° 1325 MI-TP-TIP

Département :
PAS DE CALAIS
Identification du redevable :
SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE
Lieu d'imposition :
MAZINGARBE
RUE AIME DUBOST

DÉTAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière	290 639	Abattement dégressif 2
	- NON passibles d'une taxe foncière	216 238	Réduction pour création d'établissement 3
			Réduction artisans et autres 4
			Ecrêtement 5

6 % des recettes

Base brute totale : 506 877 Total des réductions

Base après réductions : 506 877 Imposition sur la base minimum : NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Eléments de calcul	Commune	Syndicats de communes	Inter. communale	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes			425 777	425 777	425 777	425 777		
3 - Taux 2005	%	%	19,24	8,71	3,52	0,07930	%	
4 - Cotisations 2005			81 919	37 085	14 987	338		134 329
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	%	%	19,14	8,17	3,07	%	%	

Eléments de calcul	Commune et syndicats de communes	Inter. communale	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Cotisation nationale de péréquation	Total des cotisations
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	%	16,7698	6,14	2,46	0,00000	%	

Dégrevements

9a - Investissements nouveaux			8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale	10 746
9b - Transport sanitaire	%			
9c - Biens affectés à la recherche		16 350	10 - Total des dégrèvements	16 350
9d - Armateur au commerce				
9e - Camions, autocars, bateaux	véhicule(s)		11 - Total des cotisations de taxe professionnelle	128 725

TAXES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	425 777	15 - Cotisation	3 832	17 - Dégrevement biens affectés à la recherche	471
13 - Taux 2005	0,900%	16 - Frais de gestion	345	18 - Dégrevement armateur au commerce	
14 - Rappel taux 2004	0,900%			19 - Cotisation totale	3 706

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

Droit additionnel	Droit fixe	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans	26 - Formation continue des artisans	27 - Total chambres des métiers et autres organismes	28 - Frais de gestion	29 - Cotisation totale
20 - Base d'imposition							
21 - Taux 2005	%						
22 - Cotisation							
23 - Rappel taux 2004	%						

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

Pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	Pour la cotisation minimale sur la valeur ajoutée
30 - 103 513	31 - 145 075

32 - Total des cotisations 132 431

33 - Crédit d'impôt

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :
RE LENS SUD
IFU
RUE LOUIS ARMAND
62306 LENS CEDEX

Téléphone : 03 21 08 12 93
Mél. : re.lens-sud@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : LUNDI AU VENDREDI 8H30 A 12H
ET 13H30 A 16H15 ET SUR RDV

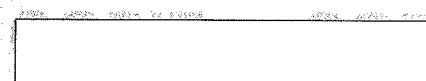
Établissement :
SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE

IDENTIFICATION :
6201037211
052651060645630000 65
N° SIRET : 399361468 00032

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global : vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global : vous devez obligatoirement télépayer votre impôt établissement par établissement sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus. Pour votre établissement principal, votre mot de passe vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez dans la même session effectuer votre adhésion en ligne et régler l'avis correspondant.



05 PAPIERON réservée à l'adhésion au prélevement à l'échéance ou à la mensualisation

ÉTABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE



TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 62 683,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Número fiscal : 399361468 00032
Référence de l'avis : 05 96 0238483 43
Téléphone : 01 49 91 13 30 Télécopie : 01 49 91 12 16
Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr
Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00
Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises
8 rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX
01RG75978F0107253171105EN002000,42€

SA STE NATIO ELECTRICITE ET THER
M. MOREL

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON

Réceptionné 22 NOV. 2005

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005
N° de rôle : 092
Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt : 132 431,00

Versement sur acompte : 69748,00

Somme à payer : 62 683,00

Date limite de paiement : 15 12 2005

Partie à détacher avant le pointillé

SA STE NATIO ELECTRICITE E
T THERMIQUE
100 AV ALBERT 1ER
92500 RUEIL MALMAISON

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références TIP Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 05 96 0238483 43 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr





AVIS D'IMPOSITION

TAXE PROFESSIONNELLE 2005

votee et perçue par la commune, le département, la région et divers organismes

Département :

HAUTS-DE-SEINE

Identification du redevable :

SA STE NATIO ELECTRICITE E

T THERMIQUE

Lieu d'imposition :

RUEIL MALMAISON

2 RUE JACQUES DAGUERRE

DÉTAIL DES BASES D'IMPOSITION

Valeur locative des biens	- passibles d'une taxe foncière - NON passibles d'une taxe foncière	394	Abattement dégressif 2		
			Réduction pour création d'établissement 3		197
			Réduction artisans et autres 4		
			Écrêtement 5		
6 - des recettes					
Base brute totale 1		394	Total des réductions		197

Base après réductions 6 197 Imposition sur la base minimum 6 NON

COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE

Éléments de calcul 0	Commune	Syndicats de communes	Inter 0 communale	Département	Région 0	Taxe spéciale 0 d'équipement	Cotisation nationale 0 de péréquation	Total des cotisations
1 - Bases exonérées								
2 - Bases nettes	165			165	165		165	
3 - Taux 2005	11,79 %	%	%	5,68 %	1,38 %	%	1,600 %	
4 - Cotisations 2005	19			9	2		3	33
5 - dont								
6 - Rappel taux 2004	11,79 %	%	%	5,68 %	1,02 %	%	%	
7 - Taux retenus pour la cotisation de référence pour le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée								
	11,31 %	%	%	4,96 %	0,939 %	%	1,60 %	
8 - Frais de gestion de la fiscalité directe locale 11								
9 - Total des cotisations de taxe professionnelle 36								

DÉGREVEMENTS 12

9a - Investissements nouveaux								
9b - Transport sanitaire		%						
9c - Biens affectés à la recherche								
9d - Armateur au commerce								
9e - Camions, autocars, bateaux, véhicule(s)								
10 - Total des dégrèvements								
11 - Total des cotisations de taxe professionnelle 36								

TAXES VOTÉES ET PERÇUES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES ET CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12 - Base d'imposition	165	15 - Cotisation	2	17 - Dégrèvement biens affectés à la recherche 13	
13 - Taux 2005	1,51 %	16 - Frais de gestion 11		18 - Dégrèvement armateur au commerce 13	
14 - Rappel taux 2004	1,51 %	19 - Cotisation totale	2		

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 14

Droit additionnel	Droit fixe	CONTRIBUTIONS VERSEES A D'AUTRES ORGANISMES			
20 - Base d'imposition	24 - Total	25 - Promotion et communication des artisans 15			
21 - Taux 2005	%	26 - Formation continue des artisans 16			
22 - Cotisation		27 - Total chambres des métiers et autres organismes			
23 - Rappel taux 2004	%	28 - Frais de gestion 11			
		29 - Cotisation totale			

COTISATIONS DE RÉFÉRENCE

30 -	35	31 -	37
------	----	------	----

Le versement de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile de France s'élève à 2 496 432 €

32 - Total des cotisations 38

33 - Crédit d'impôt 19

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Service des impôts :

RE NANTERRE SUD-OUEST

IFU 2

16 RUE DU VIEUX PONT

92020 NANTERRE CEDEX

Téléphone : 01 41 37 83 65

Mél. : re.nanterre-sud-ouest@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H45-12H

ET 13H30-16H15 OU SUR RDV

Établissement :

SA STE NATIO ELECTRICITE E

T THERMIQUE

IDENTIFICATION :

9211659571

151652070310630000 2 57

N° SIRET : 399361468 00040

Votre entreprise relève de la Direction des Grandes Entreprises :

- Si votre entreprise a opté pour le paiement global : vous n'avez à effectuer aucun paiement au titre de cet avis.
- Si votre entreprise n'a pas opté pour le paiement global : vous devez obligatoirement télépayer votre impôt établissement par établissement sur le serveur SATELIT à l'adresse www.impots.gouv.fr en saisissant le n° SIRET figurant sur chacun des avis papier que vous avez reçus. Pour votre établissement principal, votre mot de passe vous sera demandé.

Attention : si vous n'avez pas encore adhéré au paiement en ligne à la DGE pour un n° SIRET donné, vous pourrez dans la même session effectuer votre adhésion en ligne et régler l'avis correspondant.

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 399361468 00040

Référence de l'avis : 05 96 0238484 42

Téléphone : 01 49 91 13 30

Télécopie : 01 49 91 12 16

Mél. : ifu2-dge@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : Tous les jours de 9h00 à 18h00

Votre trésorerie : Direction des Grandes Entreprises

8 rue Courtois

93505 PANTIN CEDEX

01RG75978F0107254171105EN002000,42€

SA STE NATIO ELECTRICITE ET THER
M. MOREL

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON

Réceptionné 22 NOV 2005
11 NOV 2005

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME À PAYER

Date d'édition du document : 25 10 2005

N° de rôle : 092

Date de mise en recouvrement : 31 10 2005

Montant de votre impôt 21 38,00

Somme à payer 38,00

Date limite de paiement 15 12 2005

05 PAPILLON réservé à l'adhésion au prélèvement à l'échéance ou à la mensualisation

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

_____. Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous

DATE SIGNATURE

Références à rappeler : 05 96 0238484 42 P 092 2005 96030 15 12 2005



Vous devez obligatoirement télépayer votre impôt sur le serveur SATELIT à l'adresse : www.impots.gouv.fr



TAXE PROFESSIONNELLE
Montant en euros : 38,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER